

Procédure et Conditions d'achat des tenues

Procédure :

Les tenues fournies par le club sont exclusivement celles figurant sur le Bon de Commande remis à chaque adhérent.

- 1) **Bon de Commande** : Toute demande de tenue doit obligatoirement faire l'objet d'un bon de commande non chiffré dûment complété. Ce bon de commande est à remettre en mains propres ou par mail au responsable des tenues : Jean Paul TORTET.
Celui-ci établira et transmettra le Bon de commande chiffré qui ne sera validé qu'après réception du règlement correspondant.
Aucune commande ne pourra être validée sans règlement.

- 2) **Nouveaux adhérents** : Un bon de commande sera remis à tout nouvel adhérent le jour de son inscription au club, ainsi que la présente procédure. Le responsable des tenues ou un membre du bureau lui donnera les explications nécessaires et l'aidera dans le choix des tenues.

Est considéré « Nouvel adhérent » un adhérent qui s'inscrit au club pour la première fois, ou qui ne l'a pas été dans les 5 dernières années.

- 3) **Règlement** : Le règlement doit être obligatoirement effectué soit par virement, soit par Chèque au nom du « C.O.Carnon Cyclospor ».
- 4) **Périodicité** : Au minimum 2 commandes pourront être effectuées chaque année. Une en Décembre principalement pour les tenues d'été, et une en Juin principalement pour les tenues d'hiver. Selon les demandes d'autres commandes pourront être effectuées à d'autres dates, sachant que les délais de livraison sont de l'ordre de 8 semaines.
- 5) **Livraison** : La livraison des tenues se fera soit à l'occasion de réunions Club organisées spécialement, soit au domicile du responsable des tenues.
- 6) **Recommandations** :

- Choix des tailles : Pour ceux qui commanderaient pour la première fois des articles dans la gamme de produits proposés, il est fortement conseillé de faire un essayage préalable. (un essayage est organisé à cet effet chaque année, en principe le jour de l'AGO).

- Stock : La gestion d'un stock n'est financièrement pas possible pour le club.

Seuls quelques articles seront stockés pour les essayages et pour répondre aux imprévus et aléas (chutes.)

Essentiellement quelques cuissards et maillots manches courtes.

Il est donc impératif d'effectuer vos commandes aux dates préconisées , qui vous seront rappelées lors de l'envoi des bons de commandes.

Participation du club :

Le club participe à l'achat des tenues par l'octroi de diverses remises forfaitaires appliquées sur le prix coûtant, variables selon la catégorie de vêtements.

Sept catégories de vêtements ont été définies, à savoir :

Catégorie 1 : Cuissards et Corsaires d'été

Catégorie 2 : Maillots manches courtes et maillots sans manches

Catégorie 3 : Maillots manches longues

Catégorie 4 : Collants et Corsaires d'Hiver

Catégorie 5 : Coupes Vent

Catégorie 6 : Maillots manches longues Hiver

Catégorie 7 : Vestes Hiver

Une remise forfaitaire est accordée pour l'achat d'un vêtement de chacune de ces catégories **une** fois par an.

Ces remises sont décidées chaque année par le Conseil d'Administration en fonction des prévisions budgétaires. Pour l'année 2024/2025 elles sont les suivantes :

-Catégorie 1 : 30 €

- Catégorie 4 : 30 €

-Catégorie 2 : 24 € (Maillots Fusion et Pro gora)

- Catégorie 5 : 30 €

20 € (Maillots Classic et sans manches)

- Catégorie 6 : 20 €

-Catégorie 3 : 22 €

- Catégorie 7 : 30 €

Ces remises s'appliquent à tous les adhérents, sous réserve de leur assiduité aux sorties.

Nouveaux adhérents :

Concernant les nouveaux adhérents elles ne deviennent toutefois définitives, outre la condition d'assiduité, qu'en cas de reconduction de licence l'année suivante.

Le règlement de la commande s'effectuera comme suit :

- Paiement en 2 chèques :

Un chèque correspondant au montant net à payer après remise, qui sera encaissé à la commande .

Un chèque de caution correspondant à la remise, qui ne sera encaissé que si les conditions d'assiduité et de reconduction ci-dessus ne sont pas remplies.

Remises en cas de Chute :

Le remplacement de tenues suite à une chute se verra appliquer les mêmes remises que ci-dessus.

Ces remises ne s'appliquent que pour les achats réalisés par l'intermédiaire du responsable des tenues.

Il est par ailleurs rappelé que la tenue officielle du Club (cuissard + maillot) est obligatoire les Dimanches et jours fériés ainsi que pour la participation aux épreuves cyclotouristes ou cyclosportives, et qu'elle est souhaitée les Jeudis.